



Charte de la Fondation TerrEspoir (Suisse)

TerrEspoir est une fondation au service du commerce équitable entre la Suisse et l'Afrique. Elle a été créée en 1996 par le DM-Echange et Mission et Pain pour le prochain.

I. Mission

La mission de TerrEspoir est la valorisation de la personne, de ce qu'elle est et de ce qu'elle fait, au Sud et au Nord.

TerrEspoir réalise cette mission par le biais d'un commerce solidaire et équitable, respectueux de la personne, de son environnement et des générations futures.

Par «personne», TerrEspoir entend l'être humain dans son intégrité (corps-âme-esprit), en communion avec Dieu, l'autre et la création.

II. Buts généraux

Dans le cadre de cette mission, TerrEspoir vise à accroître les débouchés commerciaux (au Nord et au Sud) de ses partenaires, à renforcer et développer leurs capacités et leur autonomie (empowerment), à améliorer leurs conditions de vie et de travail, à contribuer à un développement durable en les faisant évoluer vers des modes de production sociaux et écologiques qui répondent aux normes reconnues d'organisations de certification et de protection de l'environnement.

Elle vise également à responsabiliser les consommateurs/trices, à les rendre solidaires des groupes défavorisés (notamment du Sud), à les sensibiliser aux enjeux du commerce à l'heure de la mondialisation.

TerrEspoir se veut un signe prophétique qui montre qu'un autre commerce est possible, différent et plus juste que celui imposé par les sociétés transnationales et des instances comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) ou le Fonds monétaire international (FMI).

III. Partenaires

TerrEspoir a pour partenaires principaux deux types de producteurs/trices:

- des petits/tes cultivateurs/trices (exploitations familiales) qui tirent l'essentiel de leurs revenus du travail de la terre;
- des groupements actifs dans la transformation et le conditionnement des produits.

Les partenaires de TerrEspoir sont situés en Afrique et à Madagascar. Ils partagent la mission, les buts et les critères de TerrEspoir.

Les partenaires de TerrEspoir ont la volonté de s'intégrer aux réseaux du commerce équitable et de s'organiser dans des structures communautaires, démocratiques et transparentes, qui garantissent notamment un partage du pouvoir et une répartition des commandes équitables, une gestion intègre, une comptabilité rigoureuse correspondant aux normes nationales en vigueur, une claire traçabilité et une qualité constante des produits, une harmonisation des modes de fonctionnement des divers groupements.

IV. Critères

1. Relations commerciales

TerrEspoir entretient et développe avec ses partenaires des relations stables et durables, fondées sur la confiance, l'échange et la rigueur professionnelle. Elle établit avec eux des objectifs à court et moyen terme bien définis et partagés.

TerrEspoir est en contact direct avec ses partenaires. Elle travaille à réduire le plus possible les intermédiaires entre les producteurs/trices et les consommateurs/trices.

La part de la production destinée au commerce équitable ne doit pas mettre en danger l'autosuffisance alimentaire des producteurs/trices ni menacer l'équilibre alimentaire dans leur région/pays. Cette part, adaptée au type d'exploitation, est limitée en fonction de critères comme la sauvegarde de l'agriculture vivrière, le développement des échanges Sud-Sud et la répartition équitable des commandes entre producteurs/trices.

Les produits ne doivent pas entrer en concurrence avec des produits «identiques» du pays importateur.

TerrEspoir élabore des structures financières permettant d'octroyer aux partenaires des préfinancements ou des crédits à des taux d'intérêt favorables.

2. Prix

Les prix accordés aux producteurs/trices sont garantis. Ils doivent couvrir les coûts de production et offrir une rémunération équitable du travail fourni.

La politique de prix est transparente et connue des producteurs/trices.

L'appoint financier généré par TerrEspoir doit permettre aux producteurs/trices d'améliorer leur qualité de vie dans le sens d'une existence digne et décente.

Les producteurs/trices décident librement – au sein de leur groupement et individuellement – de l'utilisation de ce revenu issu du commerce équitable. TerrEspoir incite à la création de fonds communautaires d'assurance, d'épargne et de crédit; elle soutient les initiatives des partenaires par des mesures de suivi et d'accompagnement.

3. Produits

TerrEspoir promeut et commercialise des produits frais et transformés dont la production répond à des critères d'ordre qualitatif, écologique et social.

Qualité

La qualité des produits doit correspondre aux besoins, exigences et normes du marché des pays importateurs.

Ecologie

Les produits doivent être cultivés de manière naturelle, sans intrants chimiques (engrais, pesticides) ni recours au génie génétique. TerrEspoir encourage l'agriculture biologique et l'utilisation d'énergie renouvelable dans la production.

Social

Les conditions de production – sur le plan social et de la santé – doivent respecter les us et coutumes de la région, pour autant que ceux-ci ne soient pas inférieurs ou contraires à la législation nationale et aux droits fondamentaux, en particulier ceux de la femme et de l'enfant.

Elles doivent donc répondre aux normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT): interdiction du travail forcé et du travail abusif des enfants, liberté d'association et droit de négociation collective, égalité des chances et de traitement quels que soient la race, l'ethnie, le sexe, la religion et confession, l'opinion politique, l'origine sociale et toute autre caractéristique distinctive.

Les groupements et exploitations agricoles qui emploient du personnel s'engagent à:

- respecter les collaborateurs/trices dans leur intégrité personnelle, familiale, sociale et religieuse. Sont strictement interdits tout abus physique, toute menace d'abus physique, toute pratique punitive ou disciplinaire d'exception, tout harcèlement sexuel ou autre ainsi que tout acte d'intimidation;
- verser des salaires de subsistance non seulement conformes aux normes minimales légales, mais permettant de faire face aux besoins essentiels et de fournir un revenu discrétionnaire;
- offrir un environnement de travail sain et sûr ainsi que des horaires raisonnables, respectant la législation et les conventions fondamentales de l'OIT.

V. Mesures d'accompagnement

Afin de réaliser ces critères de qualité, écologiques et sociaux, TerrEspoir soutient les partenaires par des mesures d'accompagnement et de formation visant à renforcer et développer leurs aptitudes et capacités notamment sur les plans agricole, technique, financier, commercial, éthique, organisationnel et institutionnel.

VI. Contrôle et information

1. Contrôle

Afin d'assurer sa crédibilité et garantir sa durabilité, TerrEspoir exerce un contrôle rigoureux et régulier sur l'ensemble de la filière commerciale. Elle organise des contrôles indépendants en collaboration avec des personnes et organisations tierces compétentes.

Ces contrôles s'inscrivent dans un processus global d'évaluation et d'auto-évaluation permettant à TerrEspoir et à ses partenaires de répondre d'une manière toujours plus optimale aux exigences du commerce équitable, d'accroître leurs compétences et leur professionnalisme.

2. Information

TerrEspoir pratique une politique d'information transparente, notamment sur ses activités, ses partenaires et leur organisation, l'origine et la qualité des produits, les filières d'approvisionnement, de transport et de commercialisation, la politique de prix, les contrôles et leurs résultats.

Cette charte a été adoptée par le Conseil de fondation de TerrEspoir le 9 juin 2001.